



Contestation amende

Par centaurus

Bonjour,

J'ai prêté mon véhicule à une personne que j'ai fréquentée peu de temps, elle s'est faite flashée à deux reprise le 3 juin 2021, j'ai donc effectué une contestation des amendes à deux reprise une première fois en expliquant simplement ne pas disposer du numéro de permis de cette personne la seconde en détaillant un peu plus le contexte.

Mes deux recours on été refusé au titre que je ne disposais pas de son numéro de permis, elle n'a jamais voulu me le fournir et elle a bloqué mes appels et sms.

Je souhaiterais un recours afin d'obtenir ce numéro de permis, afin d'éviter des longues procédures judiciaires, cette personne me dois aussi de l'argent et je ne veux rentrer dans des démarches complexes simplement qu'elle assume les deux amendes.

A ce jour j'ai déjà eu les retrait de points et les amendes ont été fortement majorées, je crains une saisie sur salaire.

Merci d'avance pour vos réponses

Par ESP

Bonsoir

Je suppose que si vous utilisez le formulaire de désignation joint à l'amende, vous pouvez indiquer l'identité du conducteur et expliquer la situation

Par janus2

Je suppose que si vous utilisez le formulaire de désignation joint à l'amende, vous pouvez indiquer l'identité du conducteur et expliquer la situation

Bonjour,

Trop tard à ce stade, l'amende majorée a déjà été émise et les points retirés...

Par centaurus

Bonjour, C'est ce que j'ai fait de suite et la deuxième en détaillant un peu plus, refus pour absence de numéro de permis à deux reprise.

Par janus2

Si j'ai bien compris, vous avez utilisé le cas n°2 "désignation du conducteur", mais sans connaître son numéro de permis. Il aurait fallu utiliser le cas n°3 "autre motif" et consigner car pour le cas n°2, il faut donner le numéro de permis du conducteur.